

## Merci à nos commanditaires



Ministère de l'éducation  
de la Saskatchewan



La Bouquinerie  
Gravel



L'alphabet en images est un concours  
de photographie visant à promouvoir la  
littératie en Saskatchewan.

### Prix aux auteurs des photos gagnantes:

Catégorie adulte: 500\$, 300\$ et 100\$ respective-  
ment aux trois premières photos choisies par le jury.

Catégorie jeunesse: 100\$ et 50\$ respectivement aux  
deux premières photos choisies par le jury.

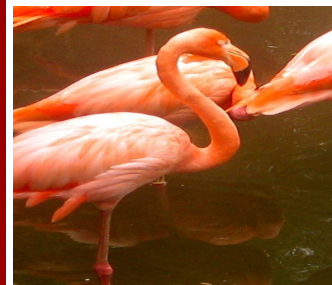
Choix du public: 150\$ à la photo gagnante choisie  
par le public.



Collège Mathieu  
C.P. 989 Gravelbourg, SK  
S0H 1X0  
Téléphone: 1-800-663-5436  
Télécopieur: 1-306-648-2295

Courriel: [seffa.gravelbourg@collegemathieu.sk.ca](mailto:seffa.gravelbourg@collegemathieu.sk.ca)  
[www.collegemathieu.sk.ca](http://www.collegemathieu.sk.ca)

## Alphabet en images 2013



La littératie en action

## Règles du concours

1. Le concours est ouvert aux résidents de la Saskatchewan âgés de 7ans et plus (les employés du Collège Mathieu ne sont pas éligibles).
2. Seules les photos numériques en couleur ou en noir et blanc en format JPEG sont acceptées. La soumission des photos se fait uniquement en ligne sur notre site internet <http://www.collegemathieu.sk.ca/alphabet/formulaire-de-participation.html>.
3. Les photos sont classées en deux catégories: "adulte" (de 18 ans et plus) et "jeunesse" (de 7 ans à 17 ans). Il appartient à l'auteur, lors de l'envoi de la photo, de préciser l'une des catégories pour laquelle il soumet la photo.
4. Une personne peut soumettre plusieurs photos différentes représentant les mêmes lettres ou les lettres différentes de l'alphabet français.
5. La photo doit être envoyée dans le sens où elle doit être prise, soit horizontale ou verticale. Aucune rotation de photos ne sera faite par le jury.
6. Il faut préciser le lieu où la photo a été prise, la ville et la province (par exemple: Toronto - Ontario).



7. Toutes les photos des concours précédents ou leurs reproductions ne seront pas acceptées.

8. Toutes les photos doivent être originales, le participant doit être la personne ayant pris la photo et peut le prouver si nécessaire.

9. Une photo ne peut être soumise que pour une seule lettre de l'alphabet et dans une seule catégorie.

10. Après le concours, toutes les photos reçues deviennent la propriété du Collège Mathieu et peuvent être utilisées à des fins promotionnelles et pédagogiques.

10. Le jury ne reclasse pas les photos mal classées et celles qui ne respectent pas les règles du concours ne sont pas considérées.

11. La décision du jury est finale.

12. Seules les photos gagnantes seront publiées sur notre site internet.

13. La période d'envoi des photos est du 15 décembre 2012 au 31 mars 2013.

